



**Déclaration Prononcée par
S.E. M. Mohammed LOULICHKI, Ambassadeur
Représentant Permanent du Royaume du Maroc
Lors de la 30^{ème} Conférence Internationale de la Croix
Rouge et du Croissant rouge
(Genève le 27 novembre 2007)**

Madame la Présidente,

Qu'il me soit permis, de prime abord, de vous féliciter pour votre élection ainsi que le Membres du Bureau à la Présidence de la trentième Conférence Internationale de la Croix Rouge et du Croissant rouge. Soyez assurée de notre soutien. Ma délégation a écouté avec attention les déclarations liminaires de M. Jacob Kellenberger, Président du Comité International de la Croix Rouge du Croissant Rouge et M. Juan M. Sarez del TORO R., Président de la Fédération Internationale des Sociétés de la Croix Rouge et du Croissant Rouge et les remercie pour leur engagement indéfectible pour les causes humanitaires. Ma délégation fait sienne la déclaration prononcée au nom du Groupe Africain par SE M. Sameh CHOUKRI, Ambassadeur Représentant Permanent d'Egypte.

Madame la Présidente,

Le Royaume du Maroc saisit l'opportunité de la tenue de cette Conférence pour exprimer au Gouvernement et au peuple du Bangladesh ses condoléances les plus sincères pour les pertes humaines occasionnées par le passage du cyclone SIDR qui a frappé les zones côtières du Bangladesh.

Une catastrophe de cette ampleur, qui n'est malheureusement pas la seule qu'a connue le monde ces dernières années doit servir de leçon et nous rappeler que la solidarité internationale est le meilleur moyen pour faire face aux maux qui frappent l'humanité. Le thème choisi pour cette Conférence « Ensemble pour l'Humanité » est des plus éloquents à cet égard. C'est l'occasion pour ma délégation d'apporter son soutien

aux objectifs nobles de la Conférence et d'affirmer sa conviction qu'une action concertée fondée sur les partenariats entre les Etats, les composantes du mouvement de la Croix Rouge et du Croissant Rouge et les autres intervenants dans les domaines humanitaires est un gage supplémentaire qui permettra à la communauté internationale de faire face aux défis communs qui la menacent. Le rôle des sociétés nationales, de par leur nature spécifique, en tant qu'auxiliaires des Etats est indéniable à cet égard. L'action concertée des Etats et des mouvements de la Croix Rouge et du Croissant rouge ne peut avoir comme objectif central que la protection de la dignité humaine et la protection des droits de l'Homme par le respect du Droit International Humanitaire. Elle doit également être coordonnée et harmonisée pour être efficace et rapide dans les réponses aux catastrophes.

Madame la Présidente,

La vulnérabilité des personnes, particulièrement dans les pays en développement, n'a cessé de s'exacerber à cause de la détérioration de l'environnement, le plus souvent par le fait de l'Homme. Elle se caractérise, entre autres, par la déforestation, la dégradation des sols, la désertification et le réchauffement climatique. Les flux migratoires ont connu une augmentation sans précédent dans l'histoire de l'humanité, encouragés en cela par la conjugaison de facteurs socio-économiques et le déséquilibre flagrant dans la répartition de la richesse. Cette situation de précarité, qui se conjugue, notamment avec l'émergence de pandémies récurrentes interpelle la communauté internationale et l'incite à déployer plus d'efforts afin d'alléger les souffrances des populations touchées de plein fouet par ces maux.

Dans ce cadre, le Croissant Rouge Marocain, n'a cessé d'œuvrer, sous le leadership de Son, Altesse Royale Lalla Malika, depuis sa création par Feu Sa Majesté le Roi Mohammed V en 1957, pour prendre en charge les populations démunies par des actions intégrées englobant aussi bien l'alimentation, la médication que la formation professionnelle. Il s'y est engagé, fort de son expérience acquise tout le long de ses cinquante ans d'existence. Depuis que le Maroc est devenu un pays de transit et d'accueil en plus de son statut antérieur de pays d'origine de la migration, le Croissant Rouge marocain s'est employé à assister les émigrés clandestins entrés au Maroc par ses frontières Sud et Est en provenance, dans la plus part des cas, des pays subsahariens. L'action du croissant rouge marocain en faveur de ces populations est diligentée de manière spontanée, indépendamment de leur statut juridique ou leurs origines. Il ne poursuit, dans ses efforts, que le seul objectif de protéger les migrants contre la précarité et la maladie. Cependant, force est de constater que ces dernières années, la pression migratoire sur le Maroc a nécessité le traitement de la question de migration de manière plus

globale. Le Royaume du Maroc, qui a intégré la question de la migration dans sa stratégie nationale, a accueilli les 10 et 11 juillet 2006, la Conférence Ministérielle euro-africaine sur la Migration et le Développement. En effet, les Représentants d'une soixantaine de pays Africains et européens et ceux d'une dizaine d'Organisations Régionales et Internationales se sont retrouvés à Rabat pour apporter des solutions concrètes appropriées et durables aux défis de la gestion des flux migratoires. Considérée comme la première initiative thématique du genre, liant la problématique migratoire à l'impératif de développement, cette Conférence a donné le coup d'envoi à une coopération entre l'Europe et l'Afrique et a adopté le plan d'action de Rabat, qui a abordé de toute urgence et dans un esprit de responsabilité partagée, les différents aspects et les diverses phases du processus migratoire. Elle a mis en évidence la convergence des vues existant entre les pays d'origine, de transit et de destination fondée sur un partenariat novateur intégrant une vision d'ensemble du développement et de sécurité à la dimension humanitaire de la migration. Cet important événement a été suivi les 6 et 7 avril 2007, par la Conférence Africaine sur le développement humain. Placé au cœur de toutes les réflexions et approches de développement, le développement humain constitue un objectif que la communauté internationale toute entière s'active actuellement à réaliser. Il se présente désormais comme le moyen idoine pour réduire les disparités entre les pays du Nord et ceux du sud et de promouvoir davantage d'équité, de justice et de sécurité dans le monde.

Madame la Présidente,

La préservation de la vie humaine dans la dignité, en cas de conflit armé demeure tributaire du respect par tous du Droit International Humanitaire. Le Royaume du Maroc tient à saisir l'opportunité de ce forum pour réitérer cette conviction et à réaffirmer son attachement aux principes véhiculés par le Droit International Humanitaire. Il tient, également, à cet égard, à féliciter le Secrétariat pour le travail de compilation du Droit International Humanitaire coutumier et à l'inviter à poursuivre cette œuvre de longue haleine.

Ma délégation appuie le projet de résolution intitulé « application du Mémorandum d'entente entre la Société du Croissant Rouge Palestinien et la Société Israélienne Magen David Adom ».

Soyons solidaires contre la précarité et œuvrons ensemble pour l'humanité.

Je vous remercie